

Rapport de l'examen de compétence de 2022

20 juin 2023

Contenu

Aperçu.....	1
Soutien et ressources pour les candidat(e)s	2
Demandes de mesures d'adaptation	3
Administration bilingue	3
Résultats & Notation	3
Révisions des notes	4
Annexe A – Statistiques concernant l'examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce.....	5
Annexe B – Statistiques concernant l'examen de compétence des agent(e)s de brevets.....	9

Aperçu

Le présent rapport suivant donne un aperçu des administrations de l'examen de compétence de 2022.

	Examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce	Examen de compétence des agent(e)s de brevets
Dates d'examen	19 octobre 2022 – Partie A 20 octobre 2022 – Partie B	21 novembre 2022 – Épreuve A 22 novembre 2022 – Épreuve B 23 novembre 2022 – Épreuve C 25 novembre 2022 – Épreuve D
Nombre de candidat(e)s francophones	5	1
Nombre total de candidat(e)s	70	113

2020 a été la dernière année où l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a administré les examens de compétences avant l'entrée en vigueur de la CPATA en juin 2021. Les examens de 2020 ont été administrés en ligne pendant la pandémie COVID-19, par courriel. Les candidats ont dû signer des ententes confirmant qu'ils se conformeraient aux exigences en matière de sécurité et d'intégrité de l'examen.

En 2021, la CPATA a administré les examens pour la première fois après son entrée en vigueur en juin de cette année-là. Pour l'administration de 2021, six (6) formulaires d'examen ont dû être élaborés, traduits et programmés dans une plateforme d'examen en ligne en environ quatre (4) mois. Les examens de 2021 ont été administrés et surveillés en ligne.

En 2022, la CPATA a administré les examens pour la deuxième fois. Des améliorations importantes ont été apportées à la fonctionnalité de la plateforme d'examen, aux protocoles relatifs aux incidents liés à l'examen pendant que les candidats passaient l'examen et à la logistique générale.

Deux (2) améliorations importantes ont été apportées au développement du contenu :

Normalisation accrue du contenu de l'examen : Sur la base des résultats d'un projet d'études des anciens examens (qui a analysé le contenu et les niveaux cognitifs sur plusieurs années), les développeurs d'examens ont reçu l'instruction de suivre les directives sur le contenu spécifique et les allocations de niveaux cognitifs. L'objectif était d'améliorer la cohérence du contenu et des niveaux cognitifs entre les différents formulaires. Les concepteurs d'examens ont généralement suivi les directives relatives à la répartition du contenu ou ont justifié leur décision de ne pas suivre ces directives. Dans l'ensemble, cet exercice a permis de réduire la variabilité et de mettre en évidence certains des principaux défis à relever dans les examens futurs.

Ajustements des guides de notation : Un consultant en psychométrie a formulé des recommandations pour l'élaboration des guides de correction, notamment en fournissant un modèle de réponse, en décomposant les notes (lorsque cela est possible), en associant les questions (ou les séries de notes) à un critère de performance et à un niveau cognitif, et en évitant les déductions de notes (lorsque cela est possible). Nous avons identifié quelques opportunités de développement (principalement liées à la clarté des notes) à prendre en compte lors de la refonte des examens, qui débutera en 2024.

Soutien et ressources pour les candidat(e)s

- Les guides d'examen, les examens précédents et la configuration requise pour la plateforme d'examen en ligne ont été publiés sur le site Web.
- Les candidat(e)s ont été encouragé(e)s à tester leurs systèmes avant les examens et les agent(e)s du fournisseur d'examens étaient disponibles pour les aider.
- Les candidat(e)s ont été informés des cours de préparation à l'examen de l'IPIC.
- Des séances d'orientation bilingues pour les candidat(e)s sont présentées environ trois semaines avant l'administration des examens. Ces séances ont fourni des renseignements sur les types de questions, la répartition des notes, les documents de référence, les exigences de la plateforme d'examen, les instructions pour le jour de l'examen, les résultats, la notation et des démonstrations en direct de la plateforme d'examen, y compris de l'information sur la navigation et les fonctionnalités.
- Les candidat(e)s ont eu l'occasion de tester la plateforme d'examen en utilisant les questions de l'examen de 2021.
- Les candidat(e)s ont eu l'occasion de tester le service de surveillance en direct ainsi que la plateforme d'examen.
- Les candidat(e)s avaient le droit d'imprimer, de surligner et de mettre en évidence les documents de référence avant le début de l'examen (c'est-à-dire les lois, règles, règlements, etc.).
- La fonctionnalité de partage d'écran a été utilisée pour permettre aux surveillant(e)s de surveiller l'examen de compétence des agent(e)s de brevets en direct tout en permettant aux candidat(e)s d'ouvrir le matériel d'examen dans une fenêtre PDF séparée sur leur ordinateur. Ceci était particulièrement important pour réduire la probabilité que les candidat(e)s perdent

du temps à parcourir le matériel d'examen ou à naviguer dans la plateforme d'examen, en raison de la longueur considérable de ce matériel.

- Le matériel de l'examen de compétence des agent(e)s de brevets a été distribué aux candidat(e)s par courriel juste avant le début de l'examen afin qu'ils(elles) puissent l'imprimer et le consulter pendant l'examen.

Demandes de mesures d'adaptation

- Des demandes de mesures d'adaptation ont été présentées pour des raisons médicales, religieuses et personnelles.
- Sur la plateforme d'examen, les candidat(e)s pouvaient augmenter la taille de la police de caractères au besoin sans demander de mesures d'adaptation spéciales.
- Les candidat(e)s pouvaient porter des bouchons d'oreille en mousse pendant l'examen à condition qu'ils soient emballés individuellement et que l'emballage soit ouvert devant le(la) surveillant(e) avant le début l'examen.

Administration bilingue

- Les renseignements sur l'examen et les formulaires d'inscription ont été fournis dans les deux langues officielles.
- L'orientation des candidat(e)s a été présentée en anglais et en français.
- La plateforme d'examen était fournie en anglais et en français. La langue affichée était sélectionnée par le/la candidat(e) au moment de l'inscription.
- Les candidat(e)s pouvaient demander que leurs surveillant(e)s soient francophones.

Résultats & Notation

- Pour réussir l'examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce, un candidat doit obtenir au moins 65% des points pour chaque partie de l'examen.
- Vingt-cinq (25) candidats ont réussi l'examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce, y compris avec le processus de révision des notes.
- Les candidats qui obtiennent la note minimale de 65 % pour la partie A ou la partie B peuvent reporter la partie réussie à 2023 UNIQUEMENT. Par conséquent, les parties A et B ont été corrigées en 2022 pour tous les candidats.
- Les candidats qui n'ont pas réussi les parties A et B en 2022 et 2023 devront entamer le nouveau processus d'examen de qualification en 2024. Il n'y aura PAS de report des résultats d'examen incomplets une fois que le nouveau processus d'examen commencera en 2024.
- Pendant la partie A de l'examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce, la plateforme d'examen affichait des informations pour une question différente sous la question finale. Lorsque cela a été porté à l'attention d'un surveillant, la directrice de l'inscription en a été informé. Tous les surveillants ont reçu pour instruction d'indiquer aux candidats de ne pas tenir compte des informations incorrectes affichées pour la dernière question. L'analyse des résultats de cette question a confirmé que ce problème n'a entraîné l'échec d'aucun candidat à l'examen.
- Vingt-huit (28) candidats ont réussi l'examen de compétence des agent(e)s de brevets après la correction initiale, et un candidat supplémentaire a réussi après la révision des notes.

- Au cours du processus de révision des notes, il a été déterminé que la pondération de la question A4 du papier D de l'examen de compétence des agent(e)s de brevets devait être réduite de 8 à 4,5 points, ce qui a entraîné une diminution du nombre total de points disponibles sur le papier D de 100 à 96,5. La question A4 a été notée à nouveau, une nouvelle note finale a été calculée sur 96,5, puis reconvertie en note finale sur 100. À la suite de ce changement, les notes finales du papier D et de l'ensemble de l'épreuve ont légèrement augmenté.

Révisions des notes

La procédure d'inscription a pour objectif de protéger et de promouvoir l'intérêt du public et de préserver l'intégrité des professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce, conformément aux normes, aux principes et aux objectifs réglementaires du Collège. Elle consiste notamment à appliquer les politiques selon des principes, de manière proportionnée, équitable et efficace, en expliquant clairement les décisions, y compris leur justification dans l'intérêt public, et en prenant des décisions équitables étayées par des preuves appropriées.

Les principes de prise de décision du CABAMC exigent que les décisions du(de la) registraire et des comités de réglementation soient fondées sur les connaissances et l'expertise spécialisées pertinentes à la situation pour fournir une analyse complète des problèmes à l'étude.

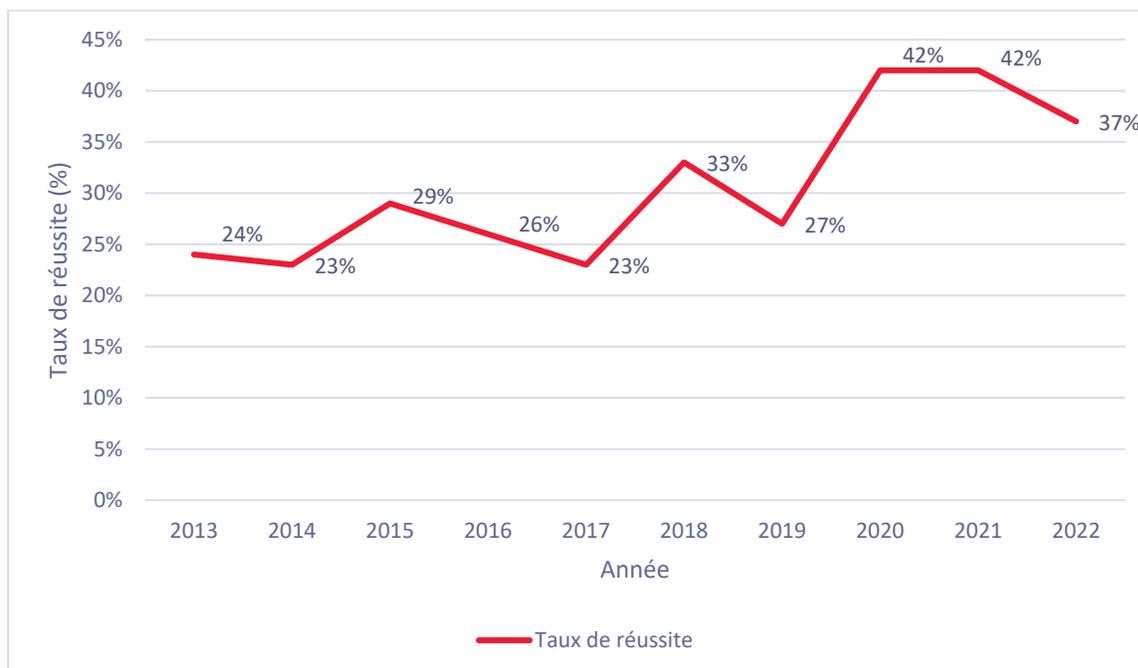
Par conséquent, nous avons fait preuve de transparence et expliqué le processus et la justification de toutes les décisions de révision qui n'ont pas abouti à un résultat favorable pour un(e) candidat(e).

- Aucun candidat n'a réussi l'examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce à la suite d'une demande de révision des notes
 - 15 candidats étaient toujours en échec à la suite d'une révision des notes
 - 3 parties des examens qui ont fait l'objet d'une révision des notes ont été réussies pour cette partie (1 partie A ; 2 parties B)
- 1 candidat a obtenu une réussite globale à la suite de l'examen de recorection pour l'examen de compétence des agent(e)s de brevets
 - 25 candidats ont été recalés à la suite de la révision.
 - 4 des documents revus ont été réussis (3 documents B, 1 document D)

Annexe A – Statistiques concernant l'examen de compétence des agent(e)s de marques de commerce

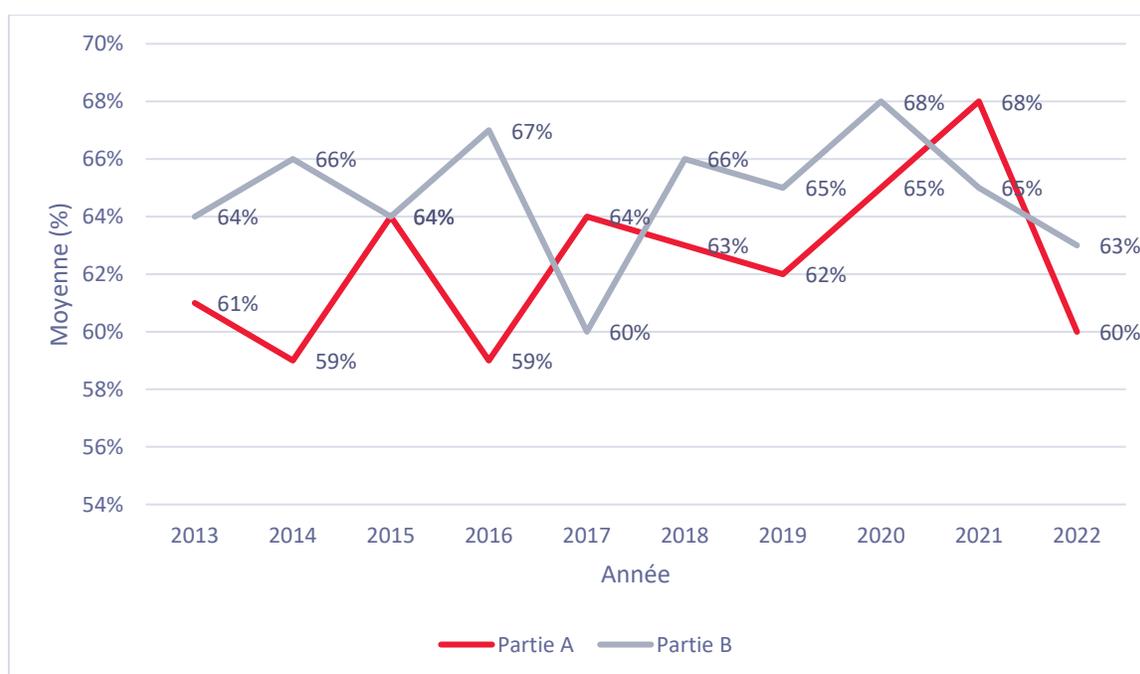
	2022	2021	2020
Nombre de candidat(e)s inscrit(e)s	70	74	115
Nombre de candidat(e)s ayant retiré leur candidature ou ne s'étant pas présenté(e)s			
Partie A		7	13
Partie B	2	8	14
Nombre de tentatives de la partie A	69	66	102
Nombre de tentatives de la partie B	68	65	101
Nombre de candidat(e)s francophones	5	5	11
Nombre de candidat(e)s anglophones	65	61	91
Nombre de candidat(e)s – première tentative	57% (39/68)	65 % (43/66)	50 % (51/102)
Nombre de candidat(e)s ayant réussi	25	28	43
Nombre de candidat(e)s ayant réussi après la première tentative	88% (22/25)	82 % (23/28)	51 % (22/43)
Nombre de candidat(e)s ayant réussi après 2 à 4 tentatives	12% (3/25)	18 % (5/28)	47 % (20/43)
Nombre de candidat(e)s ayant réussi après plus de 5 tentatives	S.O.	S.O.	2 % (1/43)
Taux de réussite global	37%	42 %	42 %

Taux de réussite par année



Année	Examens passés	Examens réussis	Taux de réussite
2013	67	16	24 %
2014	65	15	23 %
2015	72	21	29 %
2016	91	23	26 %
2017	121	28	23 %
2018	98	32	33 %
2019	96	26	27 %
2020	102	43	42 %
2021	66	28	42 %
2022	70	25	37%
Moyenne (2013 à 2021)	85	26	31 %

Notes moyennes (%) par année



Année	Partie A	Partie B
2013	61 %	64 %
2014	59 %	66 %
2015	64 %	64 %
2016	59 %	67 %
2017	64 %	60 %
2018	63 %	66 %
2019	62 %	65 %
2020	65 %	68 %
2021	68 %	65 %
2022	60 %	63 %
Moyenne (2013 à 2021)	63 %	65 %

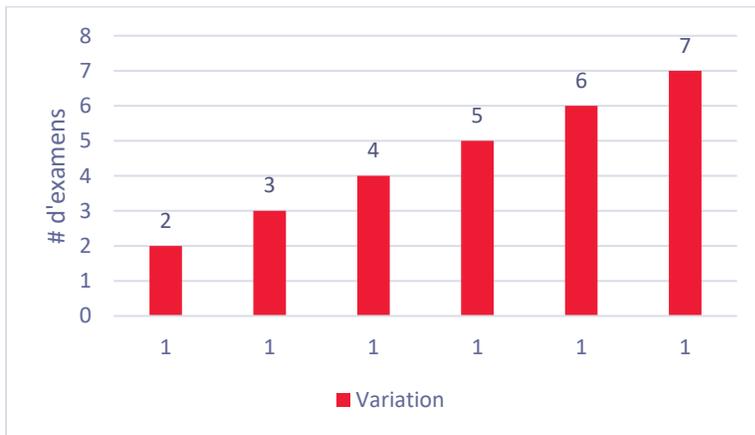
	Partie A de 2022	Partie A de 2021	Partie A de 2020
Nombre d'examens corrigés	69	66	102
Note moyenne	60%	68 %	65 %
Plus de 97 (2020 = plus de 96)	29	47	63
De 82 à 96	21	13	21
De 68 à 81	13	6	8
De 54 à 67	4	0	9
De 40 à 53	3	0	1
< 40	0	0	0
Note la plus élevée	78%	83 %	85 %
Note la moins élevée	35%	46 %	30 %
	Partie B de 2022	Partie B de 2021	Partie B de 2020
Nombre d'examens corrigés	68	53	63
Note moyenne	63%	65 %	68 %
Plus de 97	35	28	43
De 92 à 96	6	8	7
De 81 à 91	9	12	11
De 70 à 80	11	3	2
< 70	7	3	0
Note la plus élevée	85%	80 %	87 %
Note la moins élevée	29%	41 %	48 %

Révisions des notes :

	2022	2021	2020
Nombre de candidat(e)s ayant réussi les parties A et B lors de la révision initiale	25/68	24/66	38/102
Nombre de demandes de révision	15	18	19
Partie A	9	3	5
Partie B	6	15	14
Nombre de candidat(e)s supplémentaires ayant réussi à la suite d'une révision	0	4	5
Nombre final de candidat(e)s ayant réussi	25	28	43

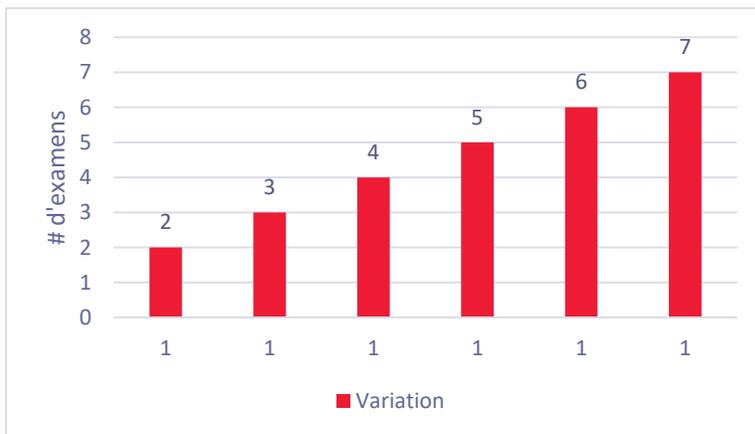
Analyse de la variation des révisions de notes

Partie A



Variation	Nombre d'examens
0	3
1	1
2	1
3	1
4	1
5	1
7	1

Partie B :



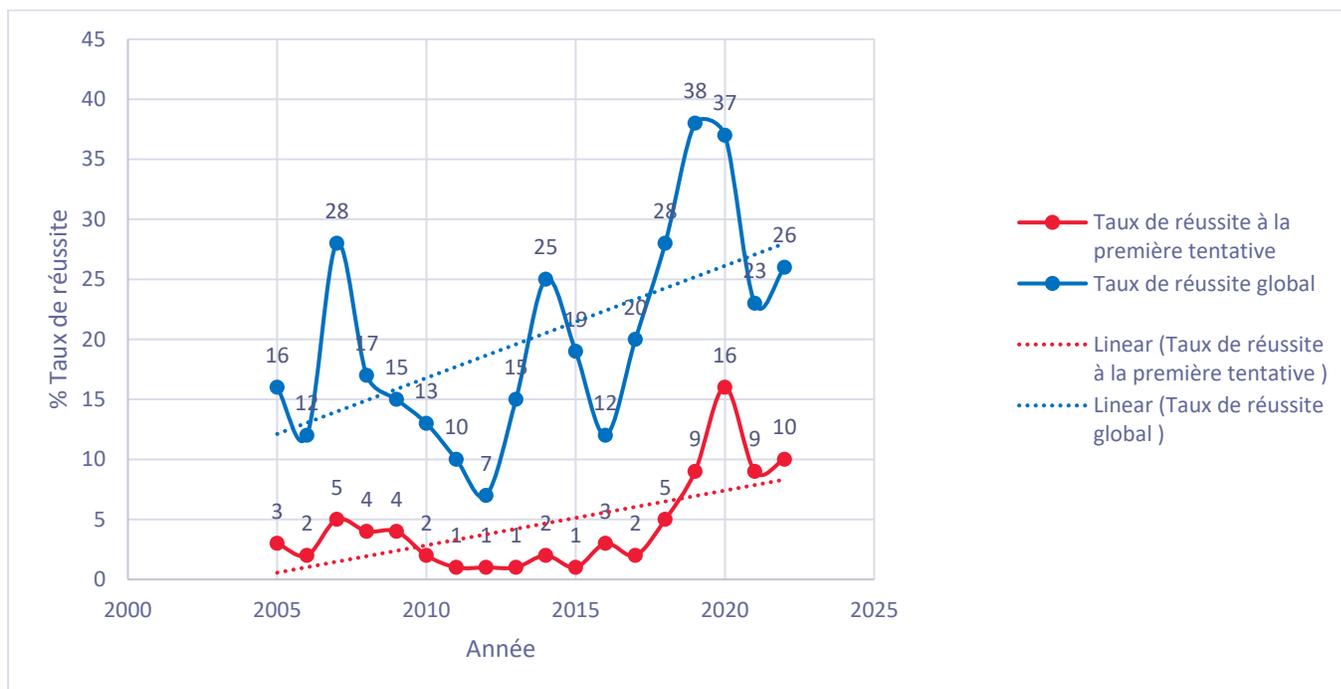
Variation	Nombre d'examens
2	1
3	1
4	1
5	1
6	1
7	1

Annexe B – Statistiques concernant l’examen de compétence des agent(e)s de brevets

	2022	2021	2020
Nombre de candidat(e)s qui ont passé des épreuves	113	124	116
Nombre d’épreuves passées	323	380	328
Nombre de candidat(e)s francophones	1	2	2
Nombre de candidat(e)s anglophones	112	122	114
Nombre de candidat(e)s qui ont obtenu une réussite globale après avoir passé et réussi une épreuve au moins une fois	28	27	36
Nombre de candidat(e)s ont passé toutes les épreuves en suspens, ce qui leur a permis d’obtenir une réussite globale à l’examen	106	116	98
Taux de réussite global	27% (29/106)	23% (27/116)	37% (36/98)
Nombre de candidat(e)s qui ont passé l’examen pour la première fois	26% (29)	43% (53)	35% (41)

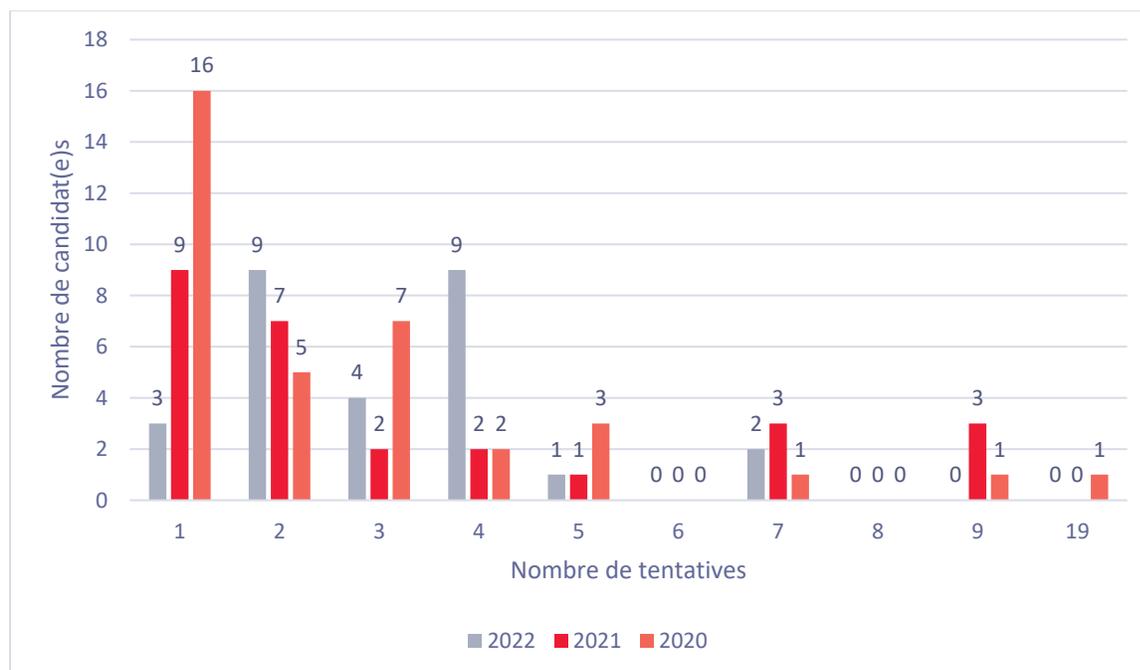
	2022	2021	2020
Nombre de candidat(e)s qui ont réussi l’examen	29	27	36
Nombre de candidat(e)s qui ont passé et réussi toutes les épreuves à leur première tentative	10% (3/29)	33% (9/27)	44% (16/36)
Nombre de candidat(e)s qui ont obtenu une réussite globale après 2 à 5 tentatives	83% (24/29)	44% (12/27)	47% (17/36)
Nombre de candidat(e)s qui ont obtenu une réussite globale après 6 tentatives ou plus (3 après 7 tentatives et 3 après 9 tentatives)	7% (2/29) (2 @7)	22% (6/27) (3 @7 and 3 @9)	8% (3/36) (7, 9 and 19)

Taux de réussite global et à la première tentative



Année	Taux de réussite à la première tentative (%)	Taux de réussite global (%)
2005	3	16
2006	2	12
2007	5	28
2008	4	17
2009	4	15
2010	2	13
2011	1	10
2012	1	7
2013	1	15
2014	2	25
2015	1	19
2016	3	12
2017	2	20
2018	5	28
2019	9	38
2020	16	37
2021	8	23
2022	10	26
Moyenne (2005 à 2022)	4.4	20

Nombre de candidat(e)s ayant obtenu une réussite globale



Nombre de tentatives	Nombre de candidat(e)s		
	2022	2021	2020
1	3	9	16
2	9	7	5
3	4	2	7
4	9	2	2
5	1	1	3
6	0	0	0
7	2	3	1
8	0	0	0
9	0	3	1
19	0	0	1

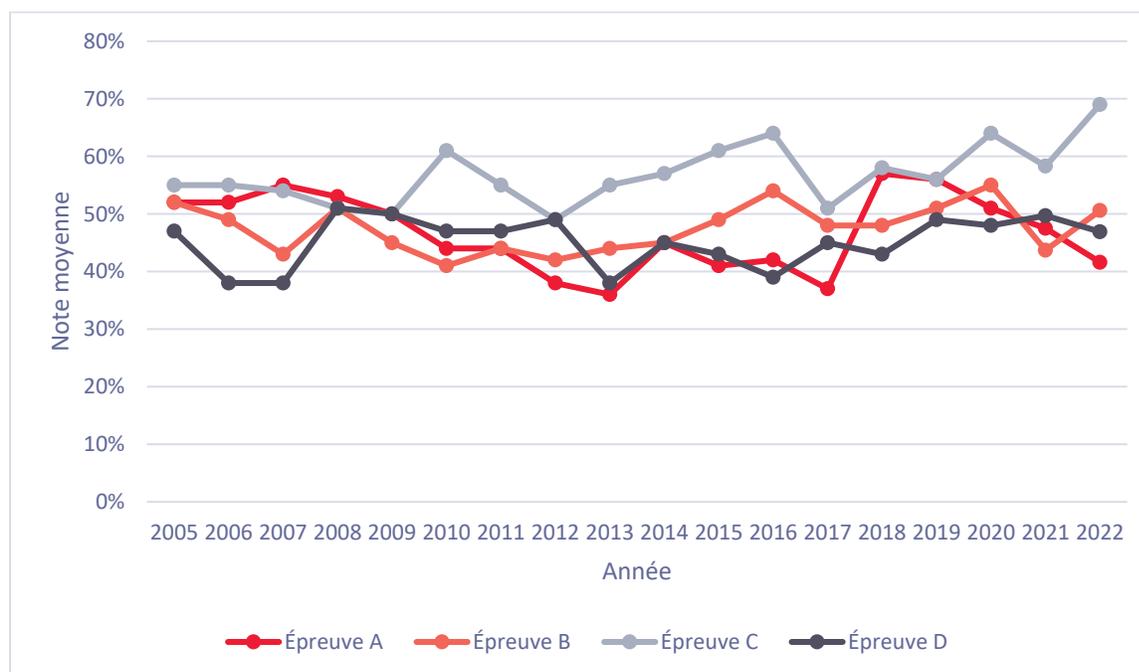
Statistiques par épreuve :

	Épreuve A			Épreuve B			Épreuve C			Épreuve D		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Nombre d'épreuves	86	94	81	97	102	84	53	70	68	87	114	95
Note moyenne	41.6%	47,5 %	51 %	50.6%	43,7 %	55 %	69%	58,3 %	64 %	46.9%	49,7 %	48 %
Plus de 60	20	16	24	28	10	29	40	37	48	16	38	15
De 50 à 59	8	24	20	32	29	32	8	19	10	30	26	37
De 40 à 49	15	29	13	22	33	14	5	12	7	19	18	21
Moins de 40	44	25	24	16	30	9	1	3	3	22	33	22
Note la plus élevée	90.5%	84 %	93 %	73%	70 %	80 %	96%	89 %	93 %	70%	80,5 %	73 %
Note la moins élevée	4.5%	7 %	2 %	9%	2,5 %	19,5 %	32%	0 %	23 %	10%	9 %	12,5 %

Taux de réussite par examen

	Épreuve A	Épreuve B	Épreuve C	Épreuve D
Taux de réussite globale	26% (22/86)	38% (37/97)	74% (39/53)	26% (23/87)
Taux de réussite au premier essai	36% (8/22)	22% (8/37)	59% (23/39)	30% (7/23)

Notes moyennes par année :



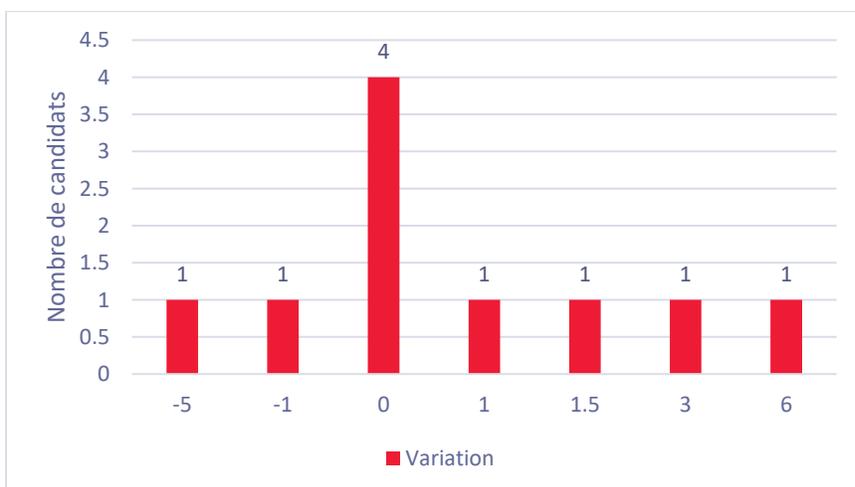
Année	Épreuve A	Épreuve B	Épreuve C	Épreuve D
2005	52 %	52 %	55 %	47 %
2006	52 %	49 %	55 %	38 %
2007	55 %	43 %	54 %	38 %
2008	53 %	51 %	51 %	51 %
2009	50 %	45 %	50 %	50 %
2010	44 %	41 %	61 %	47 %
2011	44 %	44 %	55 %	47 %
2012	38 %	42 %	49 %	49 %
2013	36 %	44 %	55 %	38 %
2014	45 %	45 %	57 %	45 %
2015	41 %	49 %	61 %	43 %
2016	42 %	54 %	64 %	39 %
2017	37 %	48 %	51 %	45 %
2018	57 %	48 %	58 %	43 %
2019	56 %	51 %	56 %	49 %
2020	51 %	55 %	64 %	48 %
2021	47,5 %	43,7 %	58,3 %	49,7 %
2022	41.6%	50.6%	69%	46.9%
Moyenne (2005 à 2022)	47 %	48 %	57 %	45 %

Demands de matériel et de révision de notes :

	2022	2021	2020
Nombre de candidat(e)s ayant demandé une révision	26 (23%)	33 (26,6 %)	36 (38 %)
Demandes de révision examinées : Épreuve A	10 (12%)	13 (13 %)	18 (22 %)
Demandes de révision examinées : Épreuve B	13 (13%)	16 (16 %)	17 (20 %)
Demandes de révision examinées : Épreuve C	2 (4%)	4 (6 %)	9 (13 %)
Demandes de révision examinées : Épreuve D	13 (15%)	11 (10 %)	20 (21 %)

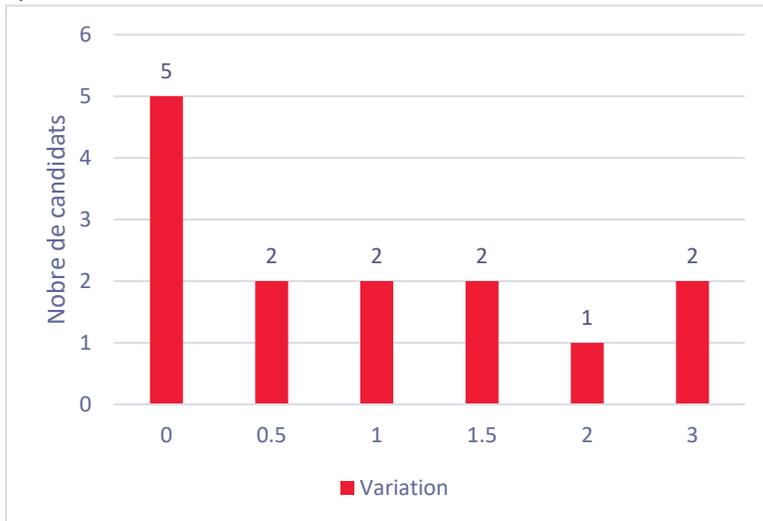
Analyse de la variation de la révision :

Épreuve A :



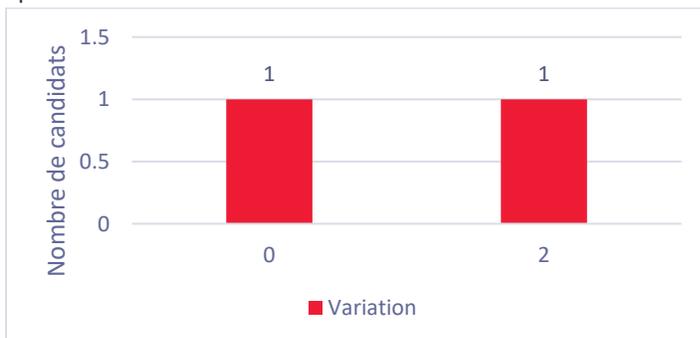
Variation	Nombre de candidats
-5	1
-1	1
0	4
1	1
1.5	1
3	1
6	1

Épreuve B :



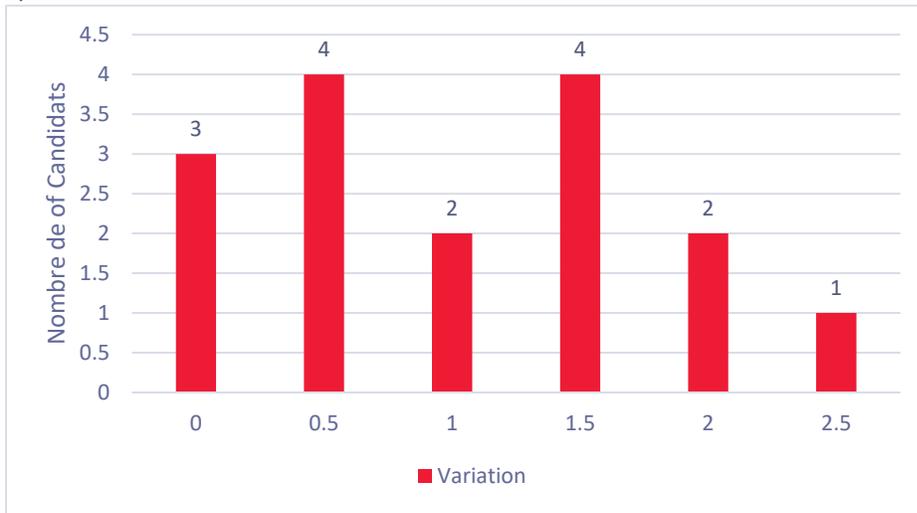
Variation	Nombre de candidats
0	5
0,5	2
1	2
1,5	2
2	1
3	2

Épreuve C :



Variation	Nombre de candidats
0	1
2	1

Épreuve D :



Variation	Nombre de candidats
0	3
0,5	4
1	2
1,5	4
2	2
2,5	1